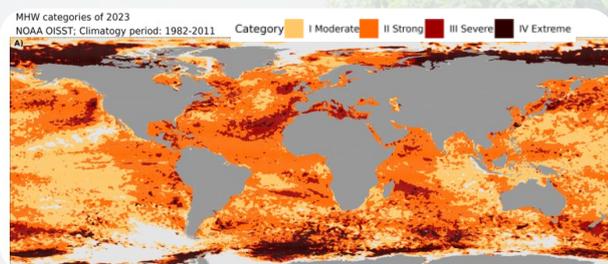


## ENVIRONNEMENT



### Mise en garde de l'OMM

L'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) a publié en mars son nouveau rapport. Sans surprise, ses conclusions confirment que **2023 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée**, avec une température moyenne à la surface du globe de  $+1,45^{\circ}\text{C}$  ( $+0,12^{\circ}\text{C}$ ) au-dessus du niveau de référence de l'ère préindustrielle. La décennie elle-même est la plus chaude identifiée. Le rapport révèle que les concentrations des trois principaux gaz à effet de serre (dioxyde de carbone ( $\text{CO}_2$ ), méthane ( $\text{CH}_4$ ) et protoxyde d'azote ( $\text{N}_2\text{O}$ )) ont atteint des niveaux record en 2022, et que l'augmentation se poursuit. L'OMM fait plusieurs focus, dont un sur le réchauffement des océans comme illustré sur la carte ci-dessous, localisant les **zones de canicules marines** enregistrées en 2023 (période de référence 1982-2011).



Les **conséquences** humaines (insécurité alimentaire, déplacements de populations, conflits...) et économiques sont identifiées. Et les **moyens** pour viser une trajectoire limitée à  $+1,5^{\circ}\text{C}$  aussi : il faudrait **multiplier par plus de six** les investissements annuels dans le financement du climat, pour atteindre pas moins de **9 000 Mds\$ d'ici à 2030** et 10 000 Mds\$ de plus jusqu'en 2050.

Les assureurs savent mieux que quiconque ce que leur coûtent les conséquences du réchauffement climatique. Selon Swiss Re, les catastrophes naturelles en 2023 ont causé **280 Mds\$** de dégâts, dont **40%** ont été **couverts** par les assureurs. Et la facture pourrait doubler d'ici 10 ans avec la montée en fréquence et en puissance des événements météorologiques. Il faut donc poursuivre les efforts à tous les niveaux. Parmi les nombreuses initiatives qui existent, si **aucune n'est parfaite**, toutes incitent à **s'engager avec ambition**. Encore faut-il être capable de cartographier ses risques, ses capacités, ses moyens financiers et humains, ses contraintes, pour éviter de s'engager vers des objectifs qui ne pourront être tenus et qui ne feront qu'alimenter le greenwashing. Certains en ont récemment fait les frais à travers la Science Based Target Initiative (SBTi), organisation de validation des plans climatiques des entreprises. Elle a récemment « sorti » de sa liste plus de **280 entreprises** qui avaient prévu de s'engager mais qui, faute de temps, de moyens, de capacités, de compétences ou autre, ont finalement renoncé.

Sources : OMM – RSEDN



## Responsabilité Sociale

### 236 milliards de dollars générés par le travail forcé

Pour Gilbert F. Hounbo, Directeur général de l'OIT « *Le travail forcé perpétue les cycles de pauvreté et d'exploitation et porte atteinte à la dignité humaine. Nous savons aujourd'hui que la situation n'a fait qu'empirer. La communauté internationale doit s'unir d'urgence pour prendre des mesures afin de mettre fin à cette injustice.* » Depuis 2014, le montant total des profits illégaux tirés du travail forcé a **augmenté de 37%**. Dans l'économie privée il génère 236 Mds\$ par an. C'est en **Europe et en Asie centrale** que les profits illégaux tirés du travail forcé sont les plus élevés (84 Mds\$/an), suivis par l'Asie et le Pacifique (62 Mds\$), les Amériques (52 Mds\$), l'Afrique (20 Mds\$) et les États arabes (18 Mds\$). **L'exploitation sexuelle commerciale forcée** représente plus des deux tiers (73%) du total des profits illégaux, alors qu'elle ne représente que 27% du nombre total de victimes du travail forcé dans le secteur privé. Les autres secteurs où les profits illégaux sont les plus élevés sont **l'industrie** (35 Mds\$), les **services** (20,8 Mds\$), **l'agriculture** (5 Mds\$) et le **travail domestique** (2,6 Mds\$).

Les personnes soumises au travail forcé subissent de **multiples formes de coercition**, la rétention délibérée et systématique des salaires étant l'une des plus courantes. Le rapport souligne le besoin urgent d'investir dans des mesures d'application pour endiguer les flux de profits illégaux et tenir les auteurs pour responsables. Il recommande de **renforcer les cadres juridiques**, de **former** les responsables de l'application des lois, **d'étendre l'inspection du travail** aux secteurs à haut risque et **d'améliorer la coordination** entre l'application du droit du travail et du droit pénal.

### Les députés français tous unis contre la fast-fashion

En l'espace de deux décennies, le prix moyen des vêtements a diminué de 30%. En parallèle les quantités achetées ont doublé : on parle de 3,3 milliards de vêtements mis sur le marché chaque année, un milliard de plus qu'il y a dix ans. Pour la députée Anne Cécile Violland, qui a déposé une proposition de loi visant à encadrer les pratiques de la fast fashion, « *ces prix bas ne sont rendus possibles qu'au détriment du respect d'exigences sociales et environnementales élémentaires* ». Le 14 mars, sa proposition a été adoptée à l'unanimité des députés votants. Elle propose entre autres qu'un décret fixe les "seuils" à partir desquels une entreprise sera considérée comme pratiquant de la "fast-fashion", et ce en fonction du **nombre de vêtements mis sur le marché chaque année**. Elle prévoit aussi que les industries concernées soient tenues d'**informer les consommateurs sur "l'impact environnemental"** de leurs achats et **"les possibilités de réemploi et de réparation** des vêtements et accessoires". En outre, cette proposition de loi vise à instituer un système de « **bonus/malus** » par lequel les entreprises les moins vertueuses reverseront aux plus vertueuses les pénalités qui leur seront appliquées. Par ailleurs les députés ont voté pour **"interdire toute forme de publicité"** aux marques produisant et vendant de la « **mode éphémère** ». Enfin, les échanges pratiqués sur les « **places de marché** » (plateformes en ligne qui mettent en relation des vendeurs et des acheteurs), devraient aussi relever de la « fast fashion ». Plusieurs enseignes seraient concernées, dont Shein qui, en 2023, a été la marque la plus promue sur le réseau social TikTok.

Nous regretterons toutefois l'absence de la prise en compte des impacts sociaux. Gageons que l'adoption très probable en avril prochain du devoir de vigilance européen, nouvellement révisé, permettra de pallier ce manque. En attendant le projet de loi poursuit son parcours législatif au Sénat.

Sources : OIT – LCP

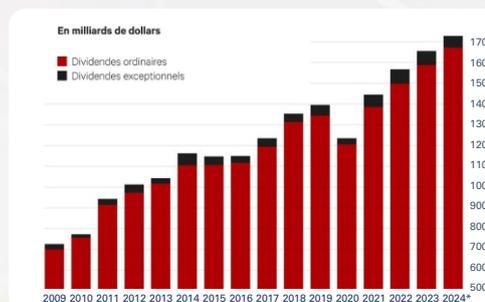


GOUVERNANCE

Nouveau record des versements mondiaux de dividendes

Selon l'étude annuelle du gérant Janus Henderson, **1 660 Mds\$** de dividendes ont été distribués en 2023 aux actionnaires des grandes sociétés cotées mondiales. En 2024, le montant devrait s'établir à 1 720 Mds\$. Et c'est sans compter la société pétrolière saoudienne, Saudi Aramco (sortie de l'étude car 98% du capital sont détenus par l'Arabie Saoudite), qui a versé près de 100 Mds\$ de dividendes l'an dernier, du jamais-vu pour une société cotée. Des **records** ont été battus dans plus de vingt **pays** l'an dernier. Parmi eux, la **France (63,2 Mds€)**, l'**Allemagne** ou encore les **Etats-Unis**, mais aussi plusieurs pays en développement comme le **Mexique** et l'**Indonésie**. Au niveau sectoriel, si le déclin des cours des matières premières a pesé sur les dividendes versés par les grandes compagnies minières, à l'inverse la hausse des taux a largement bénéficié au secteur bancaire. Résultat, près de la moitié de la hausse des dividendes dans le monde en 2023 provient des banques, alors qu'elles ne représentent qu'un sixième du montant total distribué précise le rapport. L'automobile a également mis le paquet en faisant bondir les dividendes de près de 25%, à un niveau record de 46 Mds€. Près de 9 entreprises sur 10 ont maintenu ou augmenté leurs versements. **Microsoft et Apple** ont été les plus généreuses avec respectivement **20 et 15 Mds\$**.

Générosité somme toute relative puisque au regard de leurs capitalisations boursières (environ 3 000 Mds\$ chacune) les rendements de dividende ont atteint moins de 0,7%, quand ils ont représenté près de 2,5% pour le CAC 40 dans son ensemble. Face à ces montants astronomiques, il nous paraît légitime de nous poser la question suivante : les actionnaires seraient-ils prêts à recevoir moins de dividendes, au profit d'un financement plus conséquent des entreprises dans la transition énergétique ?



Sources : Les Echos - Promepar AM



EN BREF

- ◆ **Le Japon** est devenu le tout premier pays au monde à avoir émis une **obligation souveraine**, non pas verte mais **“de transition”**. L'objectif est de lever un total de **124 Mds€** au cours des dix prochaines années pour accompagner les industriels de l'archipel à se tourner progressivement vers des technologies moins polluantes. Au programme, des objectifs déclinés pour 22 secteurs industriels afin de réduire les émissions du pays de 46% en 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050.
- ◆ **Legrand** a lancé son premier plan d'actionnariat salarié international : du 18 mars au 2 avril, les salariés ont eu la possibilité d'acquérir des actions avec une décote de 20%, par l'intermédiaire d'un FCP.
- ◆ **Lhyfe** : l'Etat a accordé une aide de 149 M€ pour un deuxième électrolyseur près du Havre. D'une puissance de 100 mégawatts (MW), il produira de l'hydrogène pour décarboner les processus de l'usine d'engrais azotés Yara, qui fait partie des 50 sites industriels les plus émetteurs de gaz à effet de serre en France.
- ◆ **Schneider Electric** s'associe à **Nvidia** pour lancer les premiers modèles de référence de centres de données d'intelligence artificielle accessibles au public. Cette collaboration vise à optimiser l'infrastructure des centres de données et faire progresser les technologies d'IA.

- ◆ **ArcelorMittal** et **SigmaRoc** lancent une usine de chaux bas carbone à Gravelines.
- ◆ **TotalEnergies** s'est classé premier pour les installations solaires en toitures lors du dernier appel d'offres de la Commission de régulation de l'énergie et a remporté plus de 80 MWh, soit 22% de la capacité attribuée. Le groupe se positionne comme l'un des principaux développeurs français d'installations solaires en toitures d'une capacité supérieure à 500 KwC.
- ◆ **Imerys** étudie l'ouverture d'une mine de lithium dans l'Allier. A partir de fin 2028, la société espère extraire et traiter 34 000 tonnes par an pendant au moins 25 ans, soit de quoi construire l'équivalent de 700.000 batteries de voitures électriques chaque année. Les investissements sont estimés à 1 milliard d'euros.
- ◆ **Paprec** a annoncé pour 2026 un grand projet de valorisation des déchets à La Réunion. Chiffré à 200 M€, il comptera une unité de méthanisation pour transformer les biodéchets, ainsi qu'une unité de préparation de Combustibles Solides de Refus, pour transformer les déchets non recyclables en combustible. Ce site doit répondre à un problème récurrent dans les territoires insulaires, encore trop dépendants des énergies fossiles (88% pour la Réunion), et enfouissant énormément de déchets (230 000 tonnes chaque année, rien que sur la partie sud-ouest de l'île).



VOTRE CONTACT



Murielle HERMELLIN

Responsable ISR

[Murielle.hermellin@bred.fr](mailto:Murielle.hermellin@bred.fr)



[www.promepar.fr](http://www.promepar.fr)



[www.linkedin.com/company/25263774](https://www.linkedin.com/company/25263774)

PROMEPAR AM est signataire de

